

AFFAIRE N° 3.- Demande de subvention présentée par le Président du Foyer de l'Association d'Education Populaire du Quartier de Saint-Jacques.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre en date du 19 Novembre 1967, le Révérend Père ORIENENBERGER, Président du Foyer de l'Association d'Education Populaire de Saint-Jacques me demande de vouloir bien envisager la possibilité d'octroyer à son Association une somme de 350.000 Frs CFA sous forme de subvention.

Le Président compte sur cette somme pour l'aménagement de terrains de hand-ball, basket et volley-ball, ainsi que pour terminer la construction elle-même, et faire face également à diverses dépenses urgentes.

Je crois devoir préciser que ce club est ouvert à tous, petits et grands, sans aucune distinction.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Supplémentaire de 1968. chapitre 955 - article 657 -

M. TESSIER. - Je crois que cette demande de subvention se justifie. C'est une maison privée qui vit par elle-même. Elle n'a pas de directeur payé. Tout n'est que concours bénévoles. J'estime que l'on doit donner une subvention à ce Foyer.

M. GALLARD. - Une telle demande ne se discute pas.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, le Révérend Père ORIENENBERGER nous demande une subvention de 350.000 Frs. Etes-vous d'accord de la lui attribuer ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote une subvention de 350.000 Frs CFA au profit du Foyer de l'Association d'Education Populaire du Quartier de Saint-Jacques.